

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de Nogent

Dossier n° : CU05235324C0086

Date de dépôt :	01/10/2024
Demandeur :	CABINET PAILLARD HPUC
Adresse du terrain :	36 Rue de la Perriere 52800 NOGENT

CERTIFICAT D'URBANISME
délivré au nom de la commune

Le Maire de Nogent,

Vu la demande d'un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L.410-1 a) du Code de l'Urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un(des) terrain(s) situé(s) 36 Rue de la Perriere, 52800 Nogent, cadastré(s) AB-0612, AB-0613, présentée le 01/10/2024, par CABINET PAILLARD HPUC, demeurant 266 Avenue Daumesnil, 75012 Paris, et enregistrée par la Mairie de Nogent, sous le numéro CU05235324C0086,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30/11/2005, révisé le 13/02/2013 et modifié les 17/05/2016 et 19/12/2017,

CERTIFIE

Article 1

Les règles d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété applicables au(x) terrain(s) sont mentionnées aux articles 2 et suivants du présent certificat.

Conformément au quatrième alinéa de l'article L.410-1 du Code de l'Urbanisme, si une demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir ou si une déclaration préalable est déposée dans le délai de dix-huit mois à compter de la date du présent certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, le régime des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété tels qu'ils existaient à cette date ne peuvent être remis en cause à l'exception des dispositions qui ont pour objet la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.

Article 2

Le(les) terrain(s) est(sont) situé(s) dans une commune dotée d'un Plan Local d'Urbanisme susvisé. Les articles suivants du Code de l'Urbanisme sont notamment applicables : Art. R. 111-2, R.111-4, R.111-20 à R.111-27.

Zone(s) : UD

Le(s) terrain(s) est(sont) situé(s) en bordure d'une voie départementale où l'alignement est délivré par le Conseil Départemental, Direction des Infrastructures du Territoire, Pôle Technique de Montigny-le - Roi, 20 avenue de Haute Meuse 52140 MONTIGNY LE ROI.

Le(s) terrain(s) est(sont) situé(s) en partie dans une zone présentant un risque de retrait-gonflement des sols argileux, d'aléa faible. Pour tout renseignement complémentaire, le demandeur devra prendre l'attache de la Direction Départementale des Territoires, service environnement et ressources naturelles, 82 rue du Commandant Hugueny, 52000 CHAUMONT ou sur le site " ecologie.gouv.fr / sols-argileux-sécheresse-et-construction" du ministère de la transition écologique et la cohésion des territoires.

Article 3

Le(s) terrain(s) est(sont) inclus dans un périmètre concerné par un Droit de Préemption Urbain simple.

Article 4

Le(s) terrain(s) est(sont) grevé(s) de la (ou des) servitude(s) d'utilité publique suivante(s) :

- EL7 : Servitude d'alignement

Article 5

Les taxes suivantes seront assises et liquidées après la délivrance effective ou tacite d'un permis de construire, d'un permis d'aménager, et en cas de non opposition à une déclaration préalable :

Secteur taxe d'aménagement communale, taux : 2 %
 Taxe d'aménagement départementale, taux : 2%
 Redevance d'archéologie préventive, taux : 0.4%

Article 6

Les participations ci-dessous pourront être exigées à l'occasion d'un permis ou d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable. Si tel est le cas, elles seront mentionnées dans l'arrêté de permis ou dans un arrêté pris dans les deux mois suivants la date du permis tacite ou de la décision de non-opposition à une déclaration préalable :

- Participation spécifique pour la réalisation d'équipements publics exceptionnels (article L.332.8 du Code de l'Urbanisme).

Article 7

Sous réserve des caractéristiques particulières de l'opération, les demandes de permis et les déclarations préalables ne seront pas soumises à l'avis ou l'accord des services de l'Etat.

Article 8

En application de l'article L.410-1 du Code de l'Urbanisme, un sursis à statuer pourra être opposable à une déclaration préalable ou à une demande de permis.

Fait, le 30/10/2014

Le Maire

(Nom, prénom, qualité du signataire)

Par délégation,
sur PROTHON



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales

Le (ou les) demandeur(s) peut(vent) contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux (C. just. adm., art. R. 421-5).

Durée de validité : Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation.

Effets du certificat d'urbanisme : le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a

Commune de **NOGENT** (Département de la Haute Marne)

Adresse : **36 rue de la Perrière**

Dossier n°240605

Cadastre : section AB n° 612 et 613

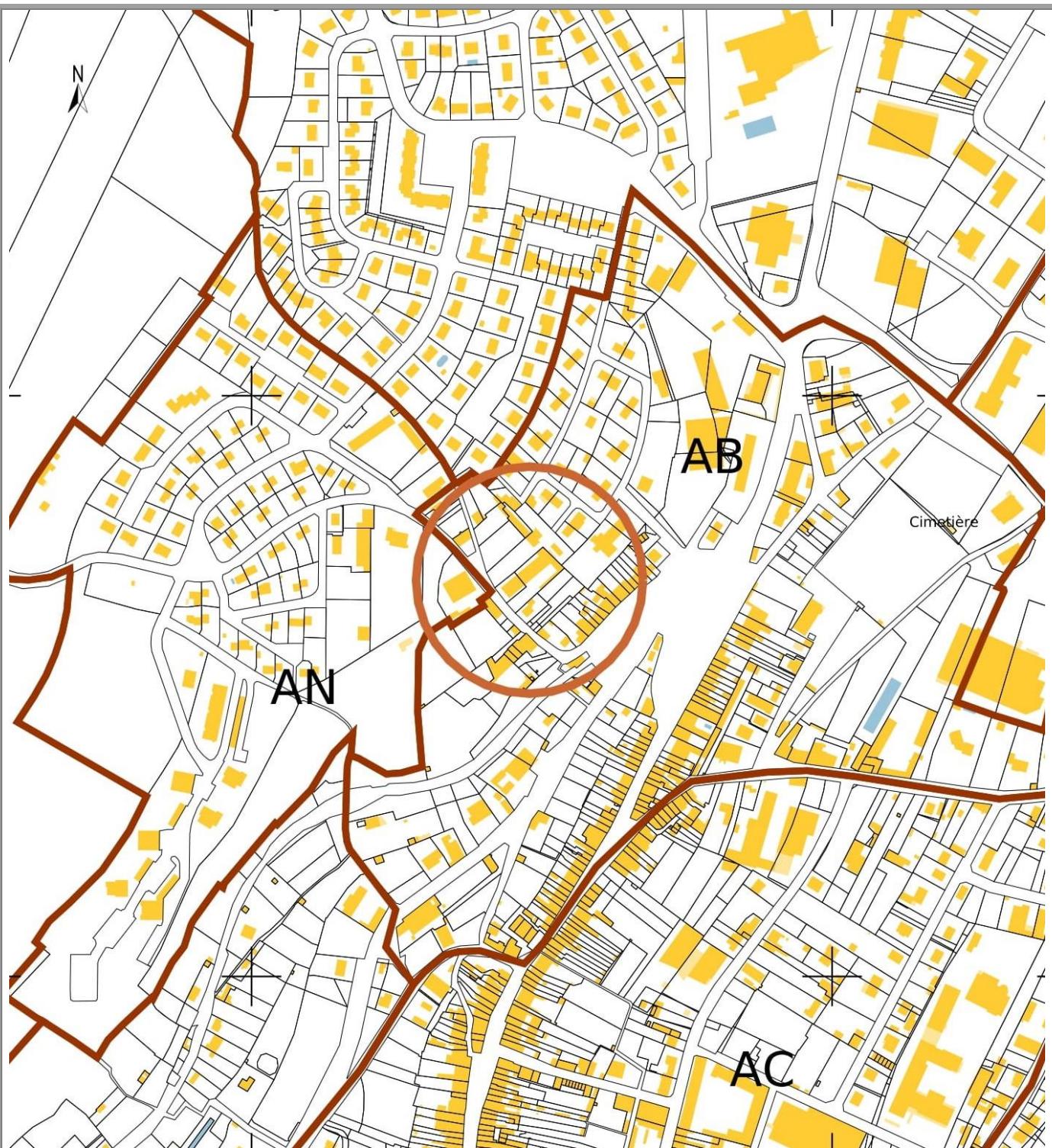
Contenance cadastrale : 1464 m²

PLAN DE SITUATION

ECHELLE 1/5000

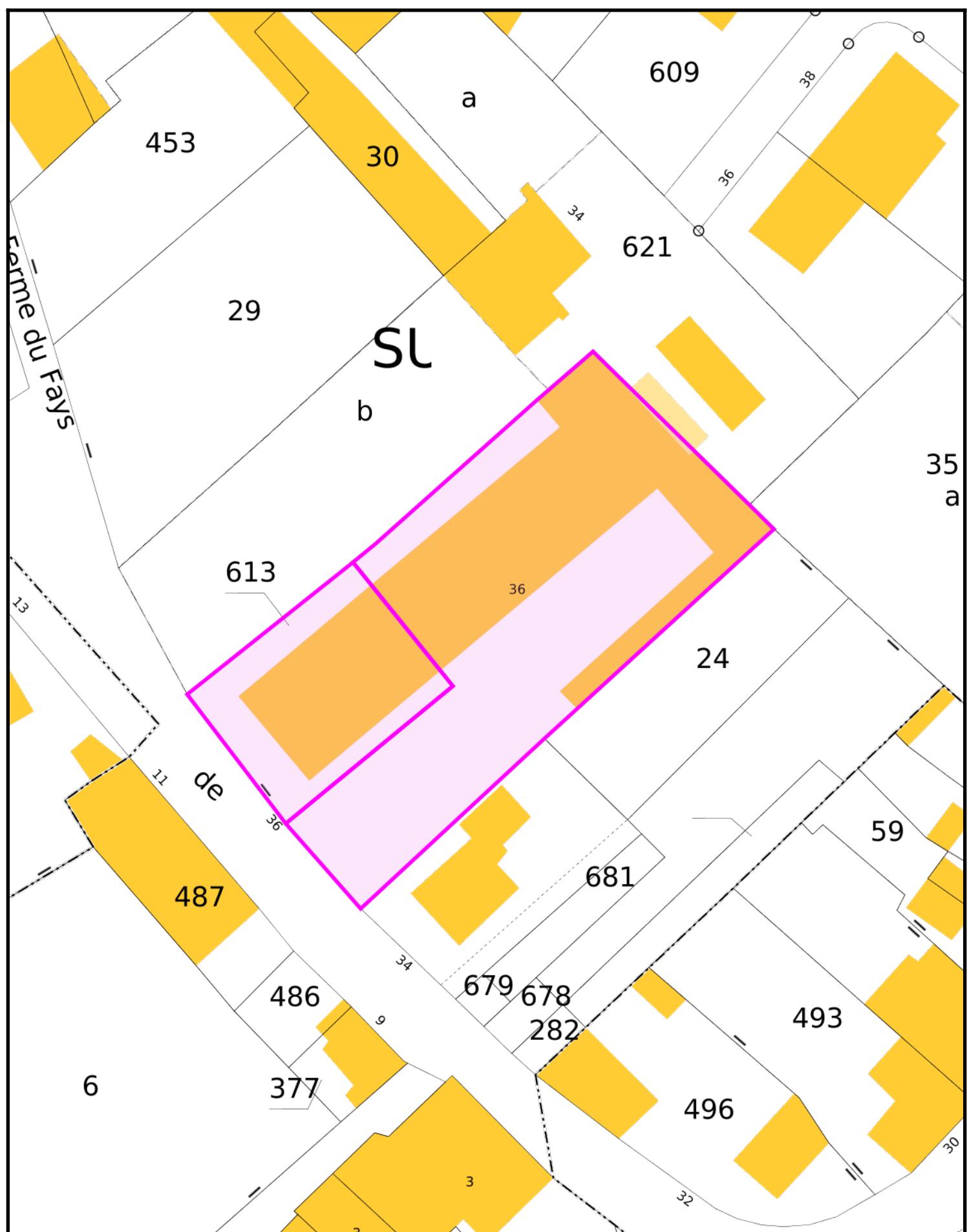
PROPRIÉTAIRES : M. et Mme

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL



section AB n° 612 et 613

N



Fiche parcelle cadastrale

Nogent
AB 613

Géofoncier

Fiche éditée le 08 novembre 2024 à 10h57 (UTC +0100)
Par CABINET PAILLARD HPUC

AVERTISSEMENT :

Les informations présentes sur cette fiche sont fournies à titre informatif.
Elles sont issues des bases de données du portail Géofoncier et de la DGFIP telles qu'elles se présentent
à la date d'édition de cette fiche.

CARACTERISTIQUES

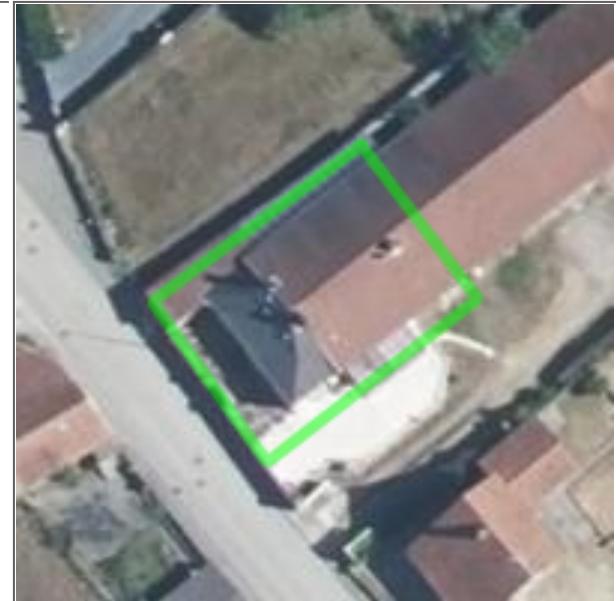
Commune : Nogent (52353)

Préfixe : 000

Section : AB

Numéro : 613

Adresse postale la plus proche :
36 Rue de la Perriere 52800 Nogent



INFORMATIONS CADASTRALES

Contenance cadastrale : 3 a 56 ca *

Parcelle arpentée : non

Parcelle issue d'une division effectuée par Jean DESREUMAUX en 1996 (document d'arpentage).

Lieu-dit cadastral : SUR LE GUAY-EST

* Ne vaut pas certificat de surface



GEOMETRES-EXPERTS

Dossier(s) de géomètre-expert situé(s) sur la parcelle ou citant la parcelle :

Aucun dossier trouvé sur cette parcelle.

Coordonnées des détenteurs :

Bientôt disponible

URBANISME

Cette commune est couverte par un PLU

UD : Zone correspond aux extensions récentes du bâti et aux ensembles bâtis récents de Nogent le Bas et du hameau de la Perrière

Zone UD

Lien : https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/api/document/587ffda455a168f76aa9800a83fb2a76/download-file/52353_reglement_20051130.pdf

RISQUES

Lien de génération du rapport Géorisques

<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastral=false&city=Nogent&type=housenumber&typeForm=adresse&codeInsee=5231&rue=Rue%20de%20la%20Perriere%2052800%20Nogent>

VALEURS FONCIERES VENALES *

Aucune vente trouvée sur cette parcelle.

Fiche parcelle cadastrale

Nogent
AB 612

Géofoncier

Fiche éditée le 08 novembre 2024 à 10h57 (UTC +0100)
Par CABINET PAILLARD HPUC

AVERTISSEMENT :

Les informations présentes sur cette fiche sont fournies à titre informatif.
Elles sont issues des bases de données du portail Géofoncier et de la DGFIP telles qu'elles se présentent
à la date d'édition de cette fiche.

CARACTERISTIQUES

Commune : Nogent (52353)

Préfixe : 000

Section : AB

Numéro : 612

Adresse postale la plus proche :
36 Rue de la Perriere 52800 Nogent



INFORMATIONS CADASTRALES

Contenance cadastrale : 11 a 8 ca *

Parcelle arpentée : non

Parcelle issue d'une division effectuée par Jean DESREUMAUX en 1996 (document d'arpentage).

Lieu-dit cadastral : SUR LE GUAY-EST

* Ne vaut pas certificat de surface



GEOMETRES-EXPERTS

Dossier(s) de géomètre-expert situé(s) sur la parcelle ou citant la parcelle :

Aucun dossier trouvé sur cette parcelle.

Coordonnées des détenteurs :

Bientôt disponible

URBANISME

Cette commune est couverte par un PLU

UD : Zone correspond aux extensions récentes du bâti et aux ensembles bâtis récents de Nogent le Bas et du hameau de la Perrière

Zone UD

Lien : https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/api/document/587ffda455a168f76aa9800a83fb2a76/download-file/52353_reglement_20051130.pdf

RISQUES

Lien de génération du rapport Géorisques

<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastral=false&city=Nogent&type=housenumber&typeForm=adresse&codeInsee=5231&rue=Rue%20de%20la%20Perriere%2052800%20Nogent>

VALEURS FONCIERES VENALES *

Aucune vente trouvée sur cette parcelle.

Document Modificatif du Parcellaire Cadastral n°52353-000-1329C

Commune de Nogent (52353)

RÉFÉRENCES

Commune (INSEE) : Nogent ([52353](#))

Préfixe : 000 Référence : 1329 C

INFORMATIONS



- Type
Document d'Arpentage
- Auteur
DESREUMAUX
- Personne habilitée
Jean DESREUMAUX ([01612](#))
- Statut
Appliqué (le 17/01/1996)
- Commentaire
reconnaissance du GE par analyse auteur
- Source
DFI (le 24/04/2017)

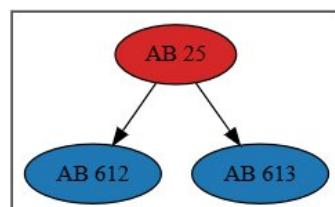


Leaflet | Map data © OpenStreetMap contributors, DGFiP

FILIATIONS

Graphique Tableau

■ Parcelle ancienne
■ Parcelle actuelle



DOSSIERS GEOFONCIER

Aucun dossier n'a pu être rattaché à ce DMPC

section AB n° 612 et 613



Relevé de propriété

Année de référence : 2024	Département : 52 0	Commune : 353 NOGENT	TRES : 041	Numéro communal : C00523																						
Titulaire(s) de droit(s)																										
Droit réel : Propriétaire/Indivision	Numéro propriétaire : MBLZ52	Né(e) le	À																							
Nom : Prénom :																										
Adresse :																										
Droit réel : Propriétaire/Indivision	Numéro propriétaire : MBLZ53	Né(e) le	À																							
Nom : Prénom :																										
Adresse :																										
Propriété(s) bâtie(s)																										
Désignation des propriétés						Identification du local						Évaluation du local														
An	Sec	N° Plan	C Part	N° Voirie	Adresse	Code Rivoli	Bat	Ent	Niv	N° porte	N° fiscal du local	S Tar	M Eval	AF	Nat loc	Cat	RC Com Imposable	Coll	Nat Exo	AN RET	AN DEB	Fraction RC Exo	%EXO	TX OM	Coef	RC TECOM
11	AB	612		36	RUE DE LA PERRIERE	0300	A	01	00	01001	523530104320	353A	C	H	DE	C	689							P		689
11	AB	613		36	RUE DE LA PERRIERE	0300	B	01	00	01001	523530090662	353A	C	H	MA	5	1 812							P		1 812
Total revenu imposable pour la part communale						Total revenu exonéré pour la part communale						Total revenu imposé pour la part communale														
2 501 euro(s)						0 euro(s)						2 501 euro(s)														

Propriété(s) non bâtie(s)																												
Désignation des propriétés								Évaluation																	Livre foncier			
An	Sec	N° Plan	N° Voirie	Adresse			Code Rivoli	N° Parc Prim	FP/DP	S Tar	SUF	GR/SSGR	CL	Nat cult			Contenance		Revenu cadastral	Coll	Nat Exo	AN Ret	Fraction RC Exo	%EXO	TC	Feuillet		
																	HA	A	CA									
11	AB	612	36	RUE DE LA PERRIERE			0300	0025	1	353A		S		Sols				11	08	0,00								
11	AB	613	36	RUE DE LA PERRIERE			0300	0025	1	353A		S		Sols				03	56	0,00								
Contenance totale								Total de la part communale								Total de la part additionnelle								Majoration des terrains constructibles				
HA A CA								Revenu imposable				Revenu exonéré			Revenu imposé			Revenu exonéré			Revenu imposé							
								14	64	0			0			0			0			0			0			

Direction générale des finances publiques
Cellule d'assistance technique du SPDC
du lundi au vendredi
de 8h00 à 18h00
Courriel : esi.orleans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 10/10/2024
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : 5204101130

SF2415299426

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 052					Commune : 353 NOGENT					
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AB	0612			RUE DE LA PERRIERE	0ha11a08ca					
AB	0613			RUE DE LA PERRIERE	0ha03a56ca					

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30





*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 8 novembre 2024

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

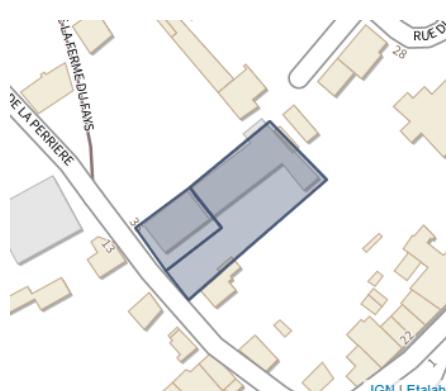
En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

52800 NOGENT

Code parcelle :
000-AB-612, 000-AB-613





INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ?

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

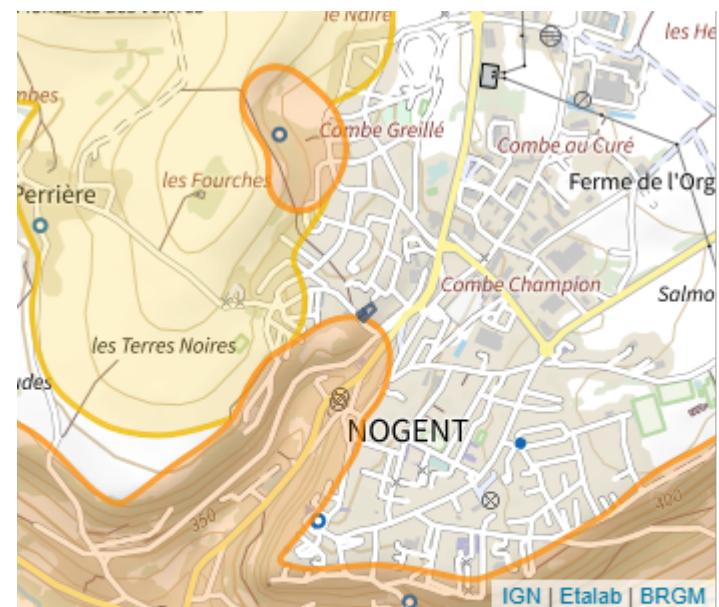


ARGILE : 0/3

- 1 : Exposition faible
- 2 : Exposition moyenne
- 3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition nulle : aucune présence de sols argileux n'a été identifiée selon les cartes géologiques actuelles. Toutefois il peut y avoir des poches ponctuelles de sols argileux.

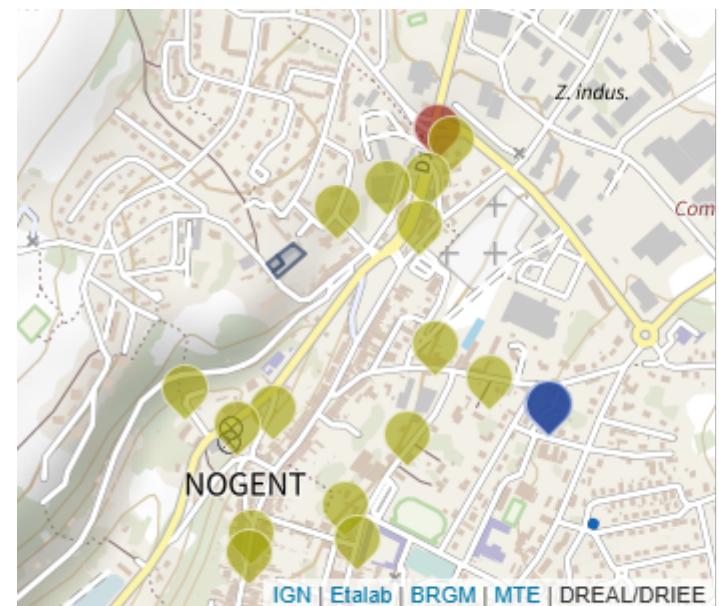


POLLUTION DES SOLS (500 m)

Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 1 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 16 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).
- 3 site(s) pollué(s) placé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS)





ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 5

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
ECOA8800058A	11/06/1988	11/06/1988	24/08/1988	14/09/1988
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
IOCE0829053A	24/06/2008	24/06/2008	05/12/2008	10/12/2008
NOR19831005	05/07/1983	06/07/1983	05/10/1983	08/10/1983

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
DECORSE ET VOIRIN	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005701338

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
Mécanique générale	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3837503
Imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3837505
Fabrique de coutellerie, métaux, estampage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3837506
Station service	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3837509
Station service	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3837510
Garage et station service	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3837517
DLI	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3837535
Forge	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3837543
DLI	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3837544
Usine de matériels médico-chirurgical	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3837949
Forge	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3837936
Coutellerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3837940
Coutellerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3837941
Coutellerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3837945
Coutellerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3837947
Usine de matériels médico-chirurgical	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3837950



Inventaire des site(s) pollué(s) placé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS)

Nom du site	Fiche détaillée
VSA ex VOILLEQUIN	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00049940101

Nom du site	Fiche détaillée
VSA ex VOILLEQUIN	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00049940102
VSA ex VOILLEQUIN	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00049940103